

FICHE DE POSTE

Responsable des Activités et de l'Insertion (RAI – Village Chinois)

Document de référence : DE2307002 V02 du 10/07/2023

Structure : Centre SECCOIA - Village Chinois

Pôle / Service : Centre SECCOIA/ Direction

Domaines : Gestion des activités du Centre SECCOIA au Village Chinois, et de l'insertion pour les entreprises de l'EITI. Accompagnement des autres responsables du Centre SECCOIA en dehors des activités que le RAI organise.

Rattachement :	Direction de SECCOIA-Guyane
Postes en amont :	
Postes en codirection :	Responsable des Accompagnements de Parcours (Poste RAP) Responsable accompagnements Socio-Professionnels (Poste RSP)

Principales missions :

Le poste est rattaché à la direction de l'association SECCOIA-Guyane. Il intégrera ensuite la direction du Centre SECCOIA dès que celui-ci sera pleinement opérationnel dans un Quartier Politique de la Ville, celui du Village Chinois à Cayenne, où travaille le RSP.

Ce premier Centre SECCOIA est mis en place par l'association SECCOIA-Guyane en février 2023.

A terme il contiendra :

- Pour le lien et la levée de freins dans le QPV : un Tiers-Lieu « résilient », des bornes interactives digitales d'aide aux démarches administratives, et une constellation vers l'emploi.
 - Dans ce Tiers-Lieu résilient se développeront, à l'initiative du responsable des activités et de l'Insertion (**Poste RAI**) aidé des deux responsables RSP et RAP, des activités (ateliers, réunions d'information, formations ...) permettant d'entretenir du lien entre les habitants du quartier, et de lever les freins relatifs essentiellement aux sept besoins de base (se nourrir, se loger avec accès aux réseaux, se déplacer, se vêtir, se financer, se soigner et s'éduquer).
 - Sous l'organisation de la responsable des accompagnements de parcours (**Poste RAP**) aidées des deux responsables RAI et RSP, les bornes interactives digitales d'aide aux démarches administratives et la constellation vers l'emploi permettent de participer à la levée de freins, l'un par la connexion aux services publics, aux prestations des collectivités et aux débiteurs éventuels ; l'autre en accompagnant des créations d'entreprises manquantes dans le quartier et permettant de lever les principaux freins vers l'emploi (comme les gardes d'enfants, ou l'aide à la mobilité ...).
- Pour l'emploi choisi : une EITI (Entreprise d'Insertion pour les Travailleurs Indépendants) et une éventuelle CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi), ou équivalent. Les travailleurs en insertion ne peuvent pas rester plus de deux ans dans l'EITI, ils y sont accompagnés par le responsable accompagnements socio-professionnels (**Poste RSP**) et le responsable activités et de l'Insertion (**Poste RAI**). A leur sortie, ils pourront intégrer la CAE, ou équivalent, et y rester en devenant coopérateurs à terme.

**I- Dans le cadre de l'EITI, en bonne coopération avec le RSP, le RAI devra :**

1. Pour l'insertion, en bonne coopération avec le RSP, le RAI aura la responsabilité de s'assurer de :
 - a. Contacts réguliers avec les prescripteurs (SPE, SIAE ...) pour assurer que de nouveaux TI intègrent l'EITI régulièrement
 - b. Mise à jour des informations sur les plateformes de l'insertion.
 - c. Archivage de toutes les informations contractuelles (dont les justificatifs des critères d'insertion, les résultats de l'évaluation des projets puis de leur suivi)
 - d. Pilotage et suivi des diverses activités relatives aux TI (ateliers, formation et information), et la mise en place de la plateforme interactive avec les éventuels clients et partenaires. Il devra à cette fin, piloter les activités de conseils dans ce domaine (lot 2).
 - e. Recherche de clients pour les TI.
 - f. Relations avec tous les partenaires permettant d'accompagner l'entreprise (ADIE, CCI, GUYACLIC, CMA, ...) ou de déboucher vers des contrats pour les TI
 - g. Suivi global du parcours du TI de l'entrée à la sortie de l'EITI, avec une liste mise à jour hebdomadairement des bénéficiaires accompagnés, en identifiant les levées de freins, les dates de formation, les clients et CA enregistrés. Ceci afin de permettre d'alimenter les suivis et remontées d'informations demandées pour les bilans et les plateformes des partenaires financiers
2. En bonne coopération avec le RSP, il devra s'assurer de :
 - a. Réaliser l'accueil des futurs travailleurs indépendants (TI) avec :
 - b. Vérifier des critères de l'insertion,
 - c. Puis réaliser une évaluation du projet de l'entrepreneur.
 - d. En cas de non-viabilité de ce projet, une proposition de réorientation préalable à l'intégration de l'EITI sera nécessaire.
 - e. La définition de l'outil (type petit business plan) utilisé pour l'évaluation du projet ainsi que les archivages (justificatifs des critères de l'insertion et évaluation du projet) seront à réaliser selon une organisation à définir avec le responsable RAI.
 - f. L'aide à la création de l'entreprise si non déjà réalisé.
3. Suivre l'accompagnement socio-professionnel, fait par le RSP, des travailleurs indépendants (TI), afin de lever les freins à la création de l'entreprise ou lors de son évolution.
4. Pour l'aide au développement des entreprises des TI, fait par le RSP, il devra suivre la planification et la mise en place des formations et l'accompagnement des TI dans chaque domaine utile à l'entreprise (comme la comptabilité, le juridique, les charges sociales et fiscales, la communication, ...). Outre les formations interactives à mettre en place, il devra vérifier que le TI ait les moyens d'appliquer les suites de ces formations : accès à des sites Internet ou à des registres spéciaux pour les déclarations quotidiennes de recettes et dépenses ...

II- Dans le cadre du Tiers-Lieu résilient, en accord avec la responsable RAP, le RAI devra :

1. Organiser et animer les activités du type ateliers, formations et informations afin de développer le Centre SECCOIA vers un Tiers-Lieu résilient dans le but de répondre sept besoins de base (se nourrir, se loger avec accès aux réseaux, se déplacer, se vêtir, se financer, se soigner et s'éduquer). Utiliser à cette fin toutes les ressources de l'économie circulaire. Il devra à cette fin, piloter les activités de conseils dans ce domaine (lot 1).
2. Communication, mise en place en collaboration avec la Responsable des Projets de SECCOIA, et avec l'appui d'un éventuel prestataire : création de supports, communication sur les réseaux, lien avec le prestataire de la réalisation du site Internet
3. Pouvoir être présent, si nécessaire, lors des demi-journées d'accueil des publics (mardi matin et jeudi matin) pour l'accueil des éventuels futurs TI ou en support pour l'accueil des publics en général.
4. Mise à jour des informations sur les plateformes de l'insertion, du FSE, de la CDC.

**Conditions d'exercice de l'activité :**

1. Dans l'exercice de sa fonction, il sera appuyé par la codirection de SECCOIA-Guyane pour tout ce qui sera mutualisé (comptabilité, juridique, réponses aux appels à projets, achats, ...), que ce soit en amont lors de la réponse aux appels à projets et pour le lien avec les TS avec le responsable prospective - coordination, que tout au long des projets avec les responsables de la gestion de projet, de l'administration et le Gestionnaire de SECCOIA-Guyane.
2. Il est accompagné autant que de besoin de prestataires pour réaliser les études et leur mise en place (en particulier ceux, dont l'étude est lancée depuis début 2023, des lot 1 : « Étude et accompagnement pour le développement de l'économie circulaire et autres secteurs d'activité dans un QPV de Guyane » et lot 2 « Réalisation d'une plateforme numérique de réseau et mise en relation ; accompagnement à sa mise en place et à son évolution »)
3. Il est soutenu par les autres salariés du Centre SECCOIA, que ce soit le RSP ou le RAP, ainsi que les travailleurs sociaux et les contrats aidés.

Il participe à l'organisation et au fonctionnement du Centre SECCOIA du Village Chinois, sur les mêmes bases que celles de SECCOIA-Guyane, à savoir des règles de pilotage rédigées selon le **mode de management Opale** (voir en annexe).

A ce titre, il devra développer un savoir-être « Opale » (cf. livre de Frédéric LALOUX « Reinventing Organizations » aux Éditions Diateino) avec ces trois avancées :

- Autogouvernance
- Plénitude
- Raison d'être évolutive

Des qualités d'adaptabilité, de résilience et un esprit positif recherchant l'harmonie sont attendues.

Profil de formation et compétences :

- Bac+3 ou 4 (responsable de projets, d'activités associatives)
- Bonnes compétences en insertion (type CIP).
- Connaissances des organismes publics, collectivités, associations et dispositifs permettant de lever les freins vers l'emploi choisi.
- 5 ans d'expérience professionnelle continu dans le domaine (hors stage)
- Permis B

Lieu d'exercice de l'activité :

- Cayenne dans les deux ou trois premières années, puis à partir de 2025/2026 possibilité de travailler dans d'autre territoires comme des DOM (Martinique ...), et des territoires de l'hexagone (Normandie ...) selon le choix du salarié.

Contrat et salaire :

- Poste en CDI à temps plein.
- Salaire selon convention collective SYNTEC (Ingénieur et cadres - position 2) : entre 2200 et 3200 € net pour un temps plein, selon expérience.

**ANNEXE****Savoir être « Opale » - objet et perspectives de SECCOIA-Guyane :**

Le salarié devra développer ce type de savoir être, comme décrit dans le livre de Frédéric LALOUX (éditions 2014, puis 2015 pour la traduction en français, puis 2017 pour la version résumée et illustrée), basée sur :

- Autogouvernance : gouvernance basée sur un système fluide et efficace d'autorité distribuée et d'intelligence collective (et non une hiérarchie pyramidale).
- Plénitude : selon un processus qui invite à revendiquer son intégrité et à venir travailler tel que l'on est.
- Raison d'être évolutive : une entreprise Opale se voit reconnaître une vie propre et la conscience de son but. Son personnel est invité à écouter et à comprendre ce que l'organisme est appelé à devenir, et les directions qu'il emprunte naturellement.

Autorité distribuée : tous les systèmes complexes qui existent dans le monde fonctionnent sur ce principe, comme le réseau neuronal, le vol des oiseaux en escadrille ou l'écosystème de la forêt.

L'objet de l'association SECCOIA-Guyane est : « ***L'association a pour objet de créer du lien, de l'employabilité et de l'emploi dans les quartiers dits défavorisés en Guyane. Elle doit participer à remplacer la violence et la délinquance dans ces quartiers par une qualité de vie, de la dignité et de l'emploi. Ce dispositif est destiné, en priorité, aux jeunes déscolarisés, aux sortants de prisons, et aux exclus du marché de l'emploi.*** »

Le dispositif SECCOIA se développe dans les Quartiers en Politique de la Ville et les zones isolées de Guyane, puis d'autres départements/régions, sur le modèle d'organisation Opale. Cela sera rendu possible par la mise en place de Centres SECCOIA (Tiers-lieux, bornes interactives d'aide aux démarches administratives, EITI, CAE ...) dans ces territoires. Aucune obligation ne sera donnée au salarié de changer de région, si son souhait est de pérenniser le dispositif dans la région où il se trouve.

Les salariés travaillant sur ce dispositif, initié en Guyane fin 2018, devront assimiler et propager ce savoir être Opale entre eux, autour d'eux et vers toutes les structures liées à ce dispositif.